

FIPP
Société Anonyme au capital de 15 000 000 Euros
Siège social : 2 rue de Bassano
75116 - PARIS
542 047 212 RCS PARIS

Paris, le 10 décembre 2012,

Communiqué relatif à la distribution exceptionnelle prélevée sur le poste « prime d'apport »

L'Assemblée Générale Ordinaire de FIPP s'est réunie le 4 décembre 2012 et a décidé de distribuer exceptionnellement la somme de 4 898 862,16 euros prélevée sur le poste « prime d'apport », soit un montant de 0,04 euro par action.

Le Conseil d'Administration du 7 décembre 2012 a précisé que le détachement du coupon est fixé au 11 décembre 2012 et la mise en paiement interviendra le 14 décembre 2012.

Contact : Nicolas Boucheron, directeur juridique, 01 56 52 45 00